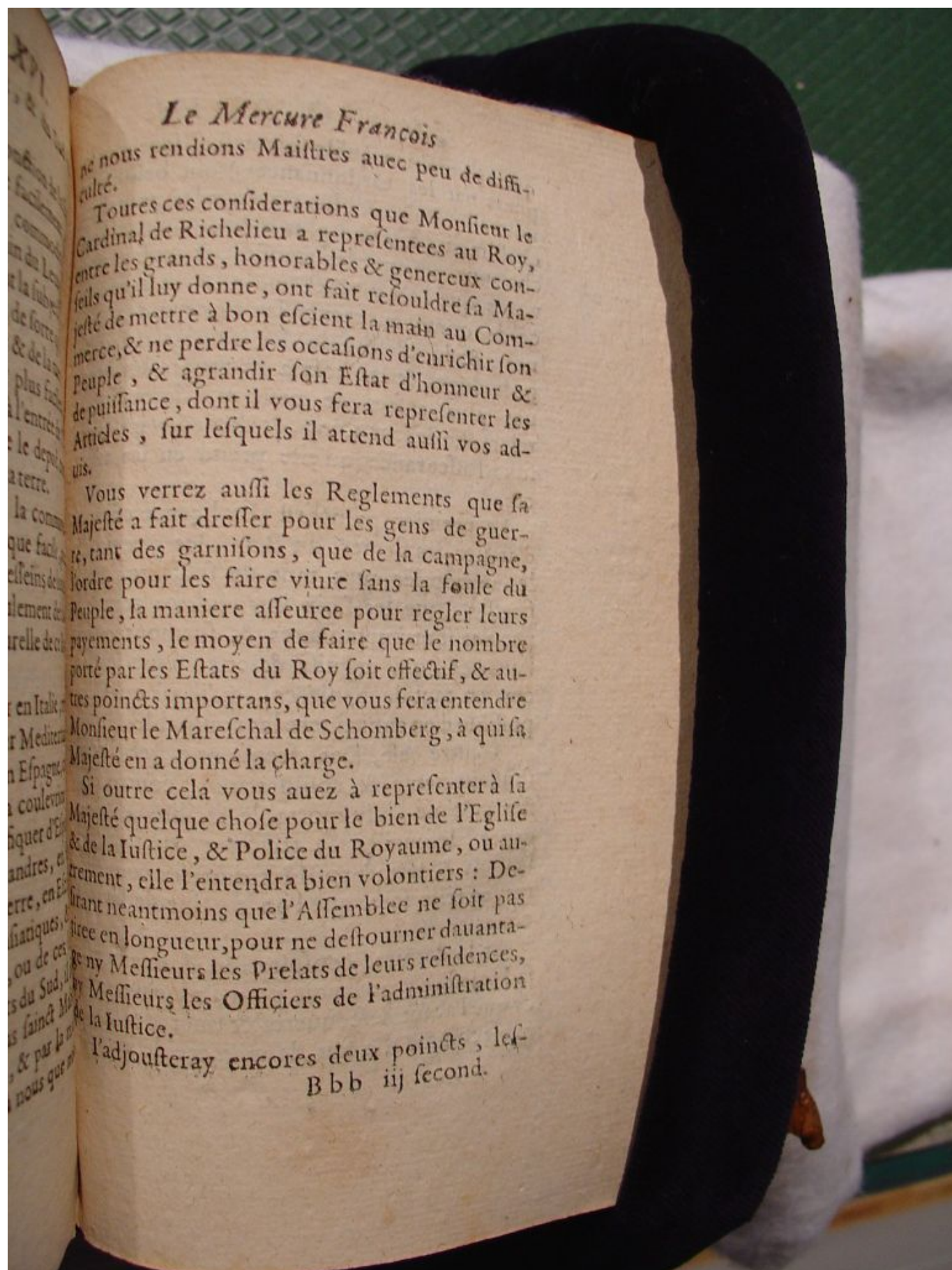
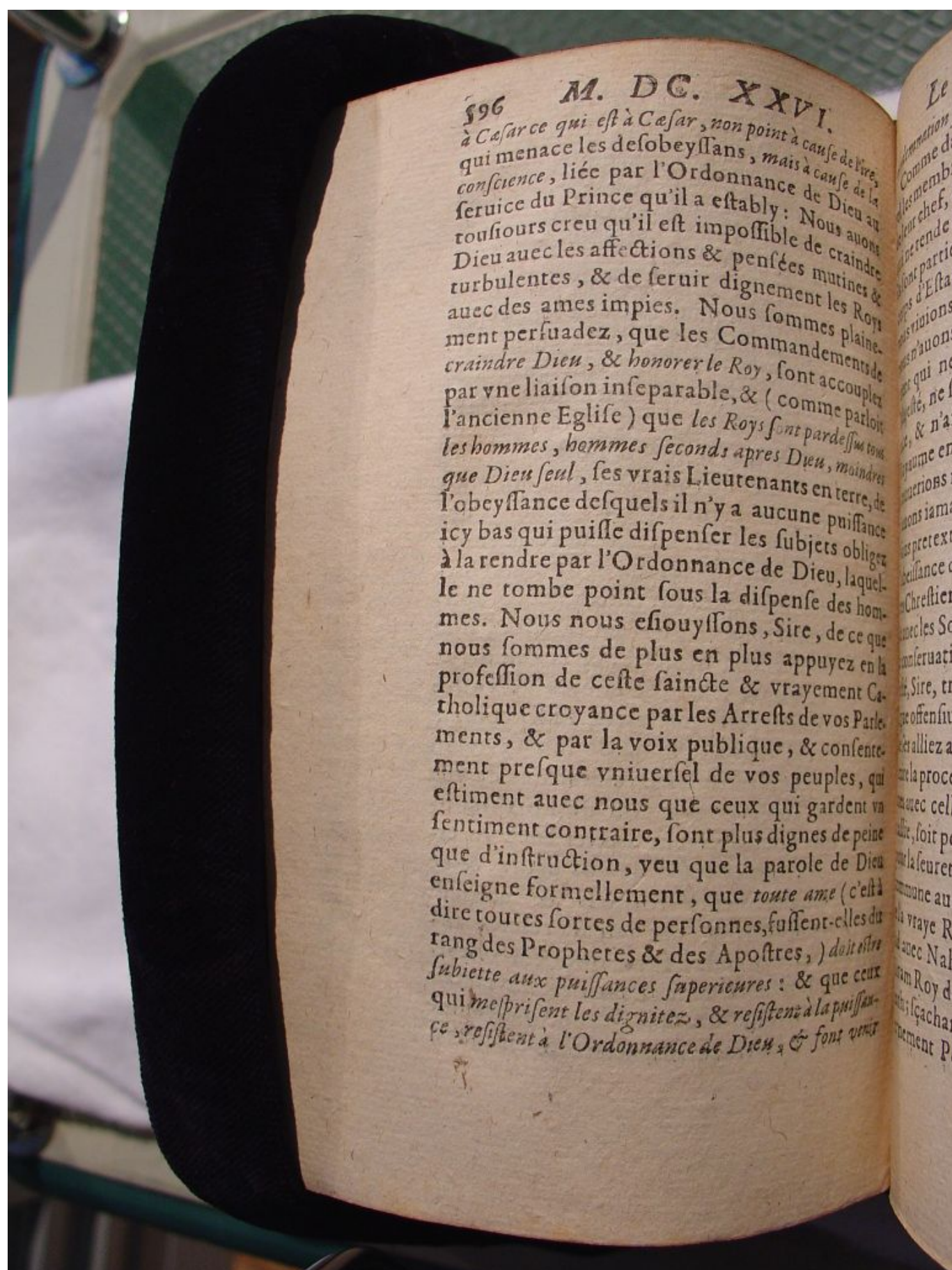


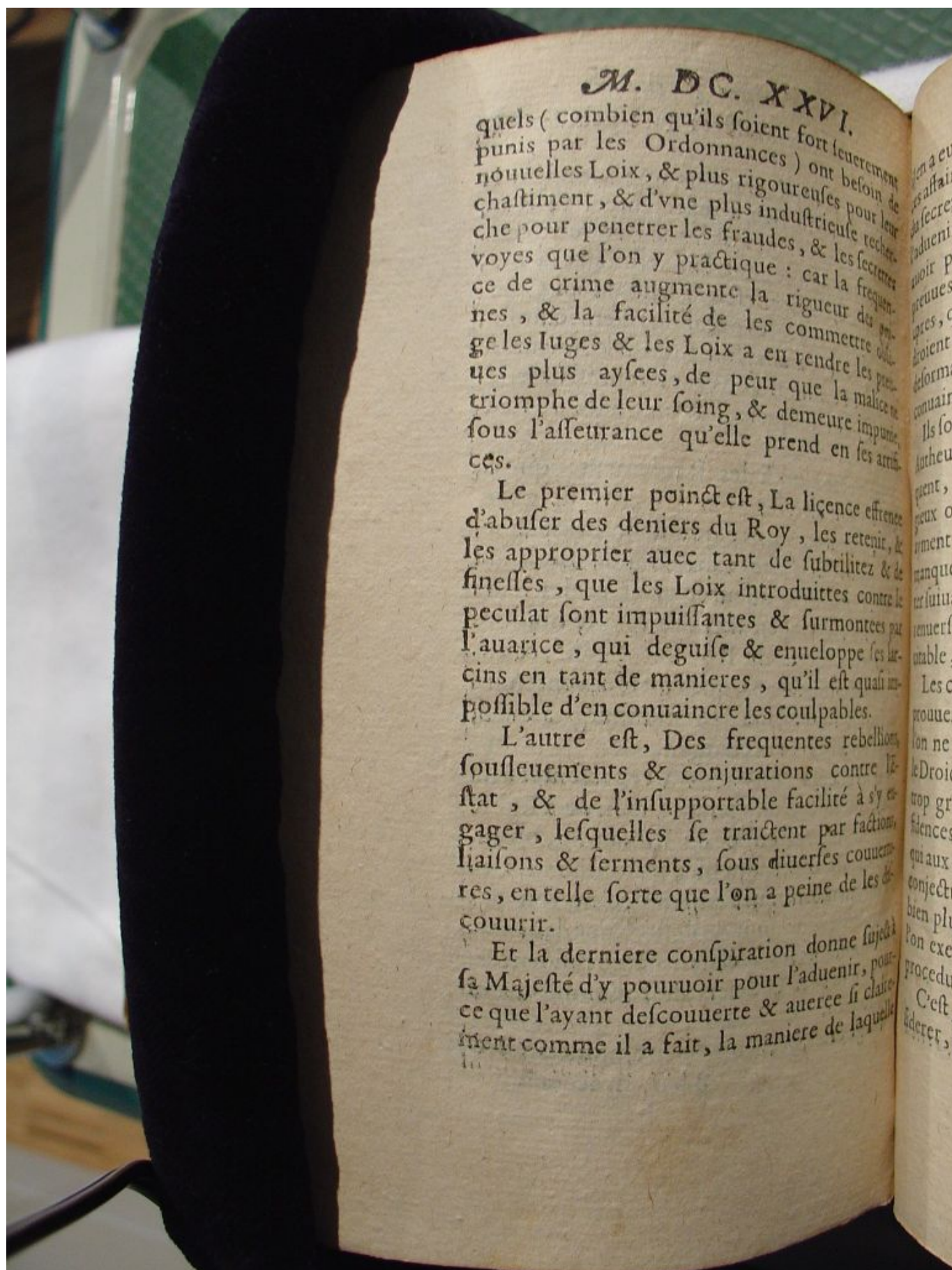
1626_759_13.jpg



1626_596.jpg



1626_759_14.jpg



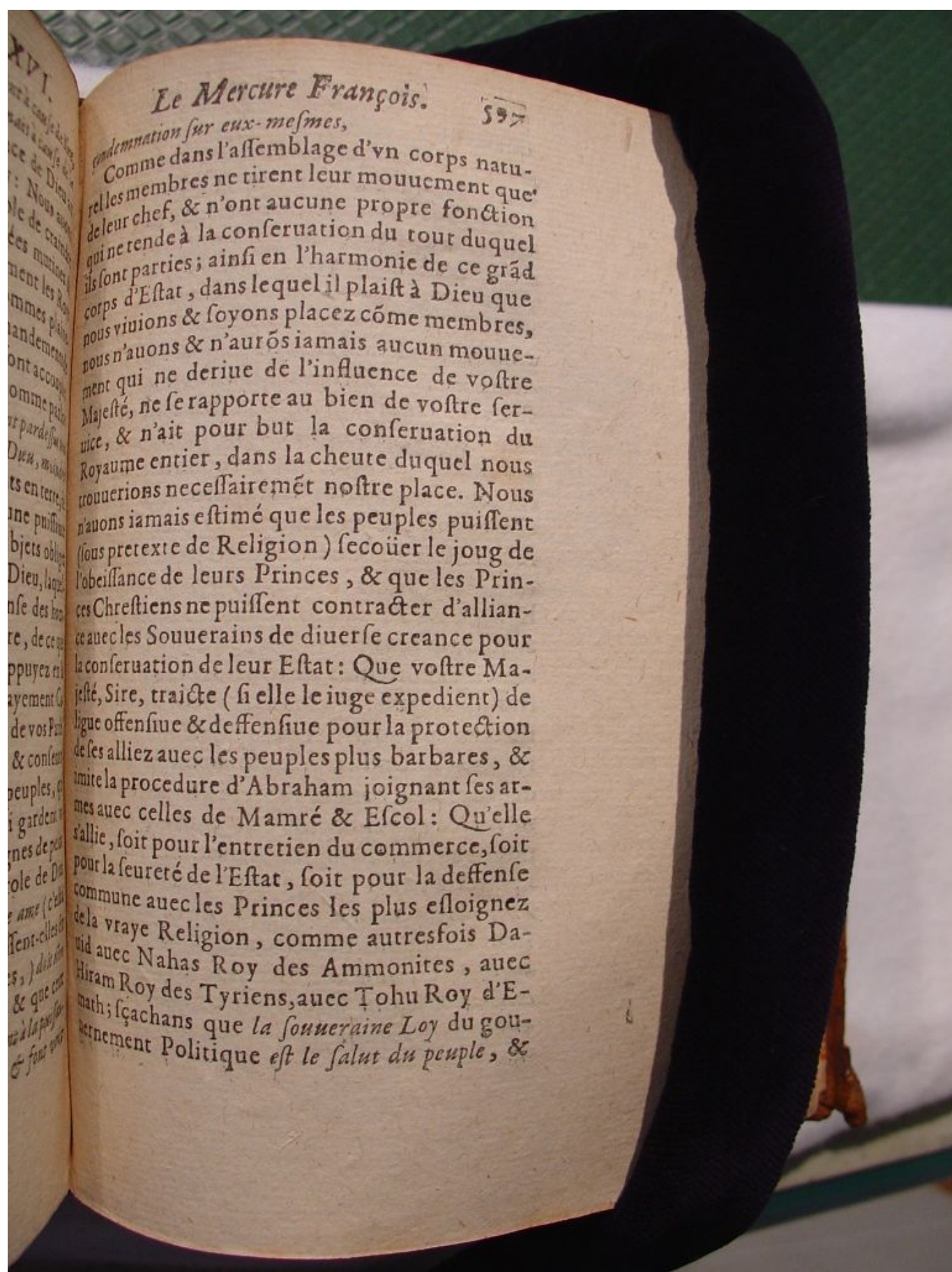
M. DC. XXVI.
 quels (combien qu'ils soient fort leuement
 punis par les Ordonnances) ont besoin de
 nouuelles Loix , & plus rigoureuses pour leur
 chastiment , & d'une plus industrieuse recher-
 che pour penetrer les fraudes , & les secretes
 voyes que l'on y pratique : car la frequen-
 ce de crime augmente la rigueur des pe-
 nes , & la facilité de les commettre obli-
 ge les Iuges & les Loix a en rendre les pe-
 nes plus aysees , de peur que la malice ne
 triomphe de leur soing , & demeure impune
 sous l'assurance qu'elle prend en ses arti-
 ces.

Le premier poinct est , La licence effrene
 d'abuser des deniers du Roy , les retenir , &
 les approprier avec tant de subtilitez & de
 finesse , que les Loix introduites contre le
 peculat sont impuissantes & surmontees par
 l'auarice , qui deguise & enveloppe ses ar-
 tins en tant de manieres , qu'il est quasi im-
 possible d'en conuaincre les coupables.

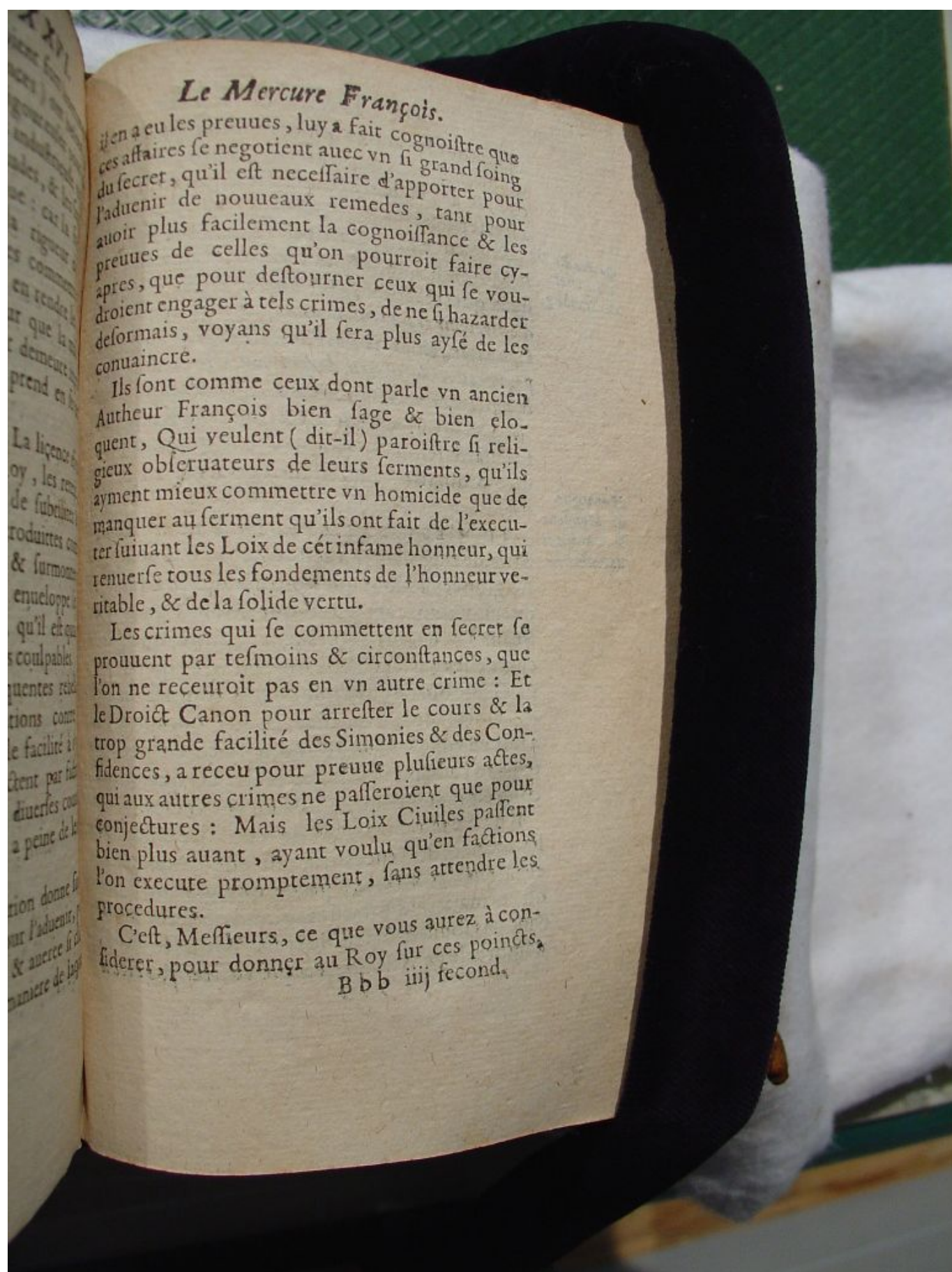
L'autre est , Des frequentes rebellions
 souleuements & conjurations contre l'E-
 stat , & de l'insupportable facilité à s'y en-
 gager , lesquelles se traittent par factions ,
 liaisons & serments , sous diuerses couue-
 res , en telle sorte que l'on a peine de les de-
 couvrir.

Et la derniere conspiration donne sujet à
 sa Majesté d'y pourvoir pour l'aduenir , pour-
 ce que l'ayant descouuerte & aueree si claire-
 ment comme il a fait , la maniere de laquelle

1626_597.jpg



1626_759_15.jpg



Le Mercure François.

il en a eu les preuues, luy a fait cognoistre que ces affaires se negotient avec vn si grand soing du secret, qu'il est necessaire d'apporter pour l'aduenir de nouueaux remedes, tant pour auoir plus facilement la cognoissance & les preuues de celles qu'on pourroit faire cy apres, que pour destourner ceux qui se voudroient engager à tels crimes, de ne si hazarder deormais, voyans qu'il sera plus aysé de les conuaincre.

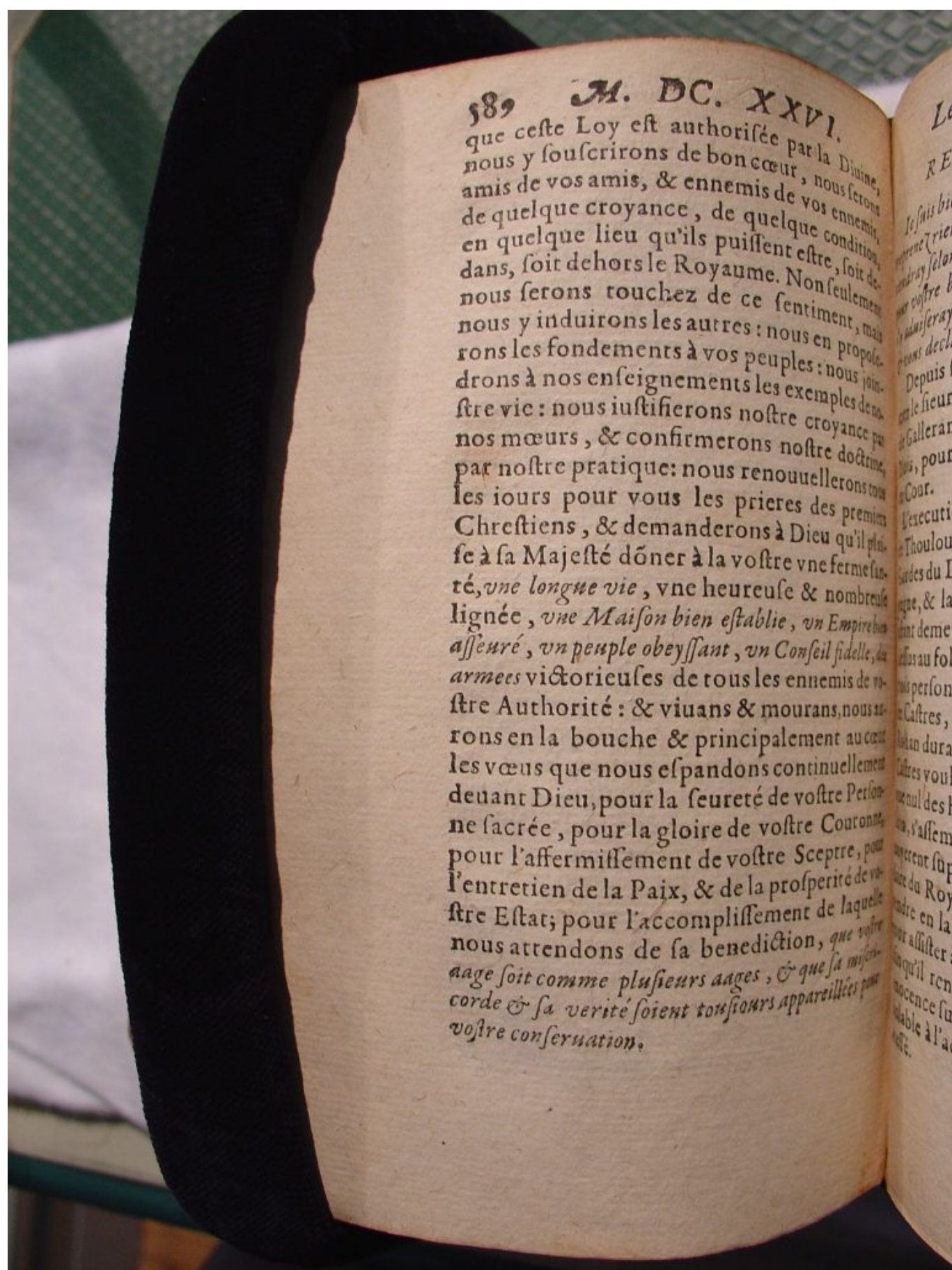
Ils sont comme ceux dont parle vn ancien Autheur François bien sage & bien eloquent, Qui veulent (dit-il) paroistre si religieux obseruateurs de leurs serments, qu'ils aiment mieux commettre vn homicide que de manquer au serment qu'ils ont fait de l'executer suivant les Loix de cet infame honneur, qui renuerse tous les fondemens de l'honneur veritable, & de la solide vertu.

Les crimes qui se commettent en secret se prouuent par tesmoins & circonstances, que l'on ne receuroit pas en vn autre crime : Et le Droit Canon pour arrester le cours & la trop grande facilité des Simonies & des Confidences, a receu pour preuue plusieurs actes, qui aux autres crimes ne passeroient que pour conjectures : Mais les Loix Ciuiles passent bien plus auant, ayant voulu qu'en factions l'on execute promptement, sans attendre les procedures.

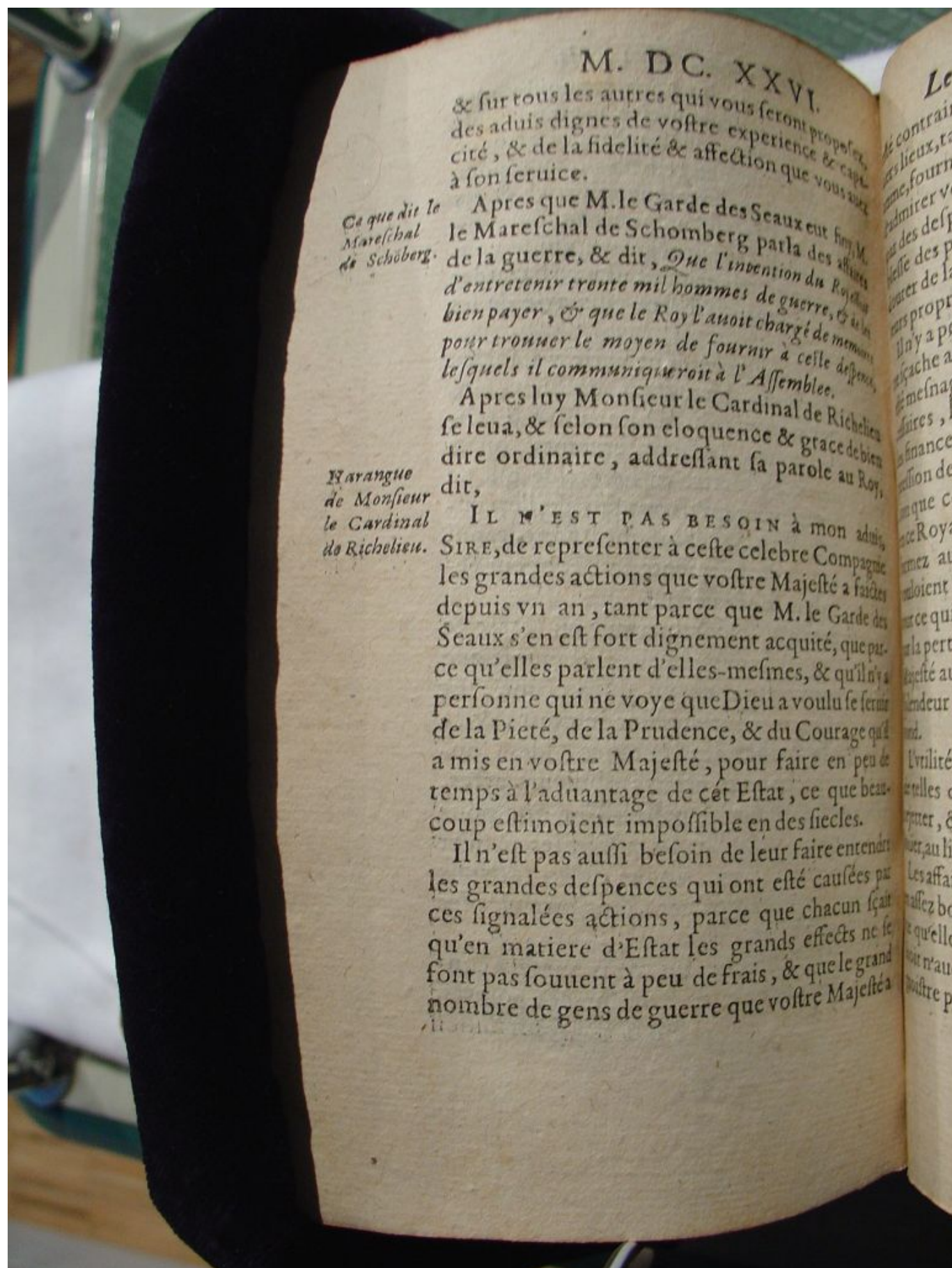
C'est, Messieurs, ce que vous aurez à considerer, pour donner au Roy sur ces poincts,

B b b iiii second.

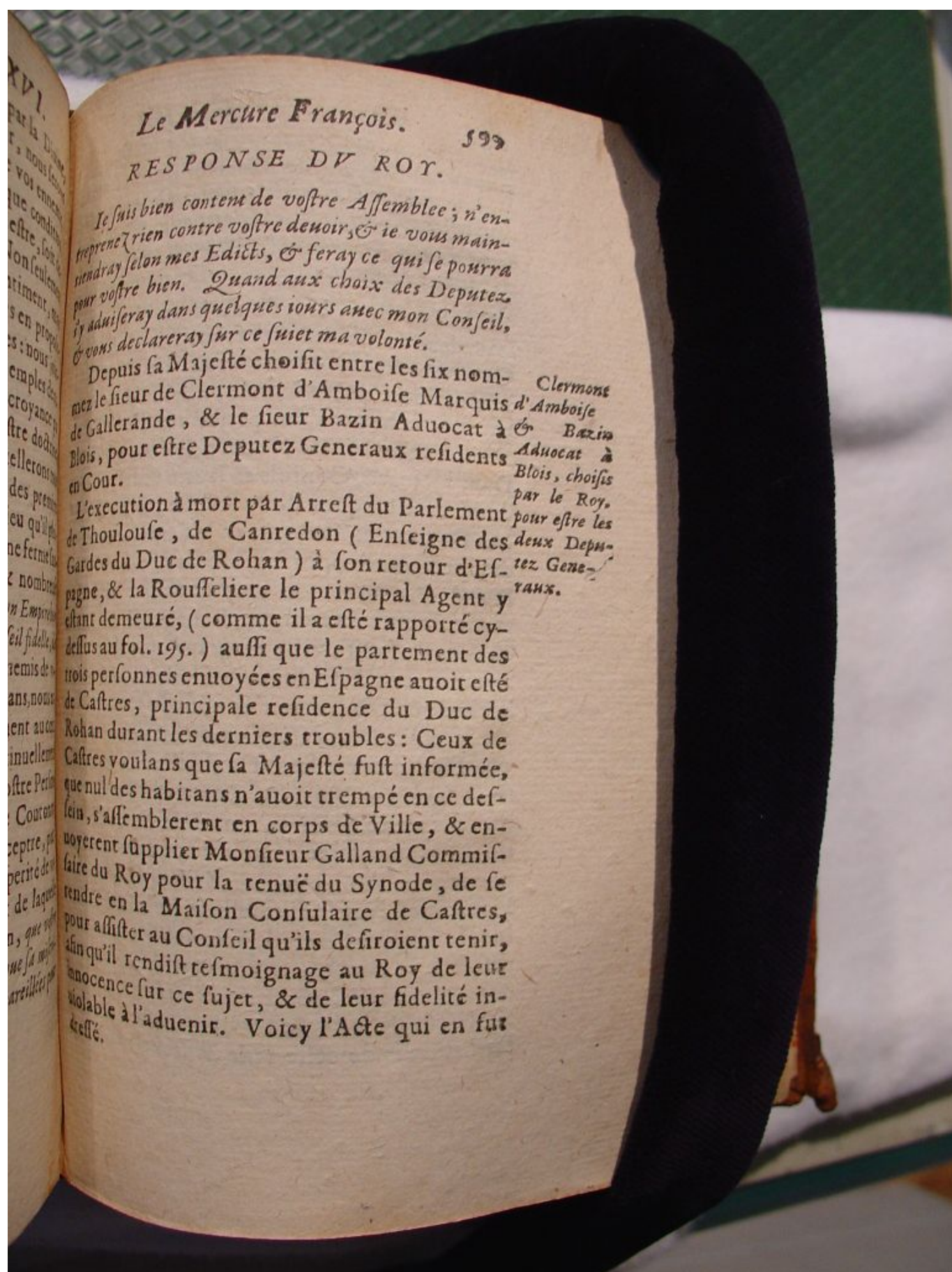
1626_598.jpg



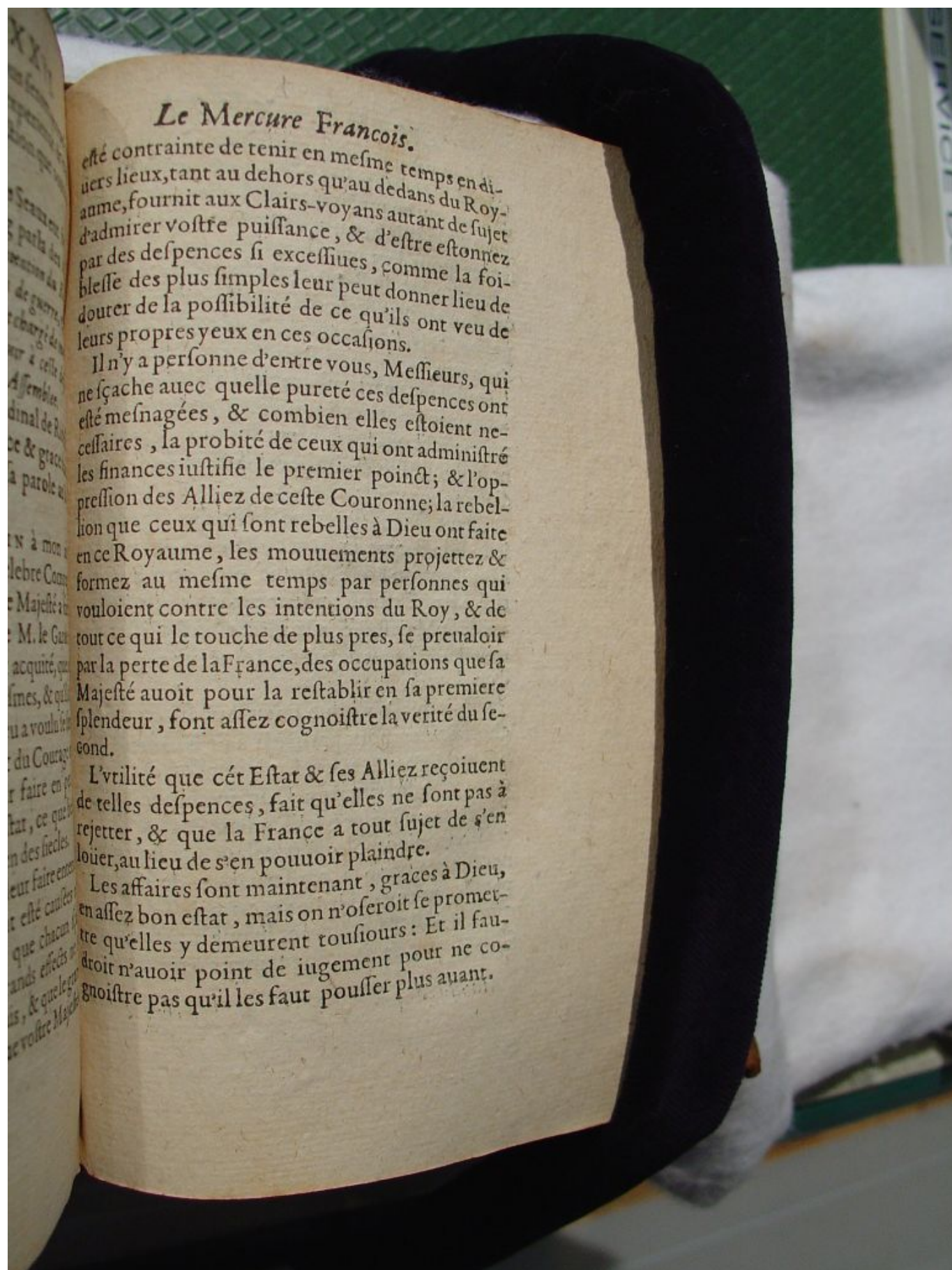
1626_759_16.jpg



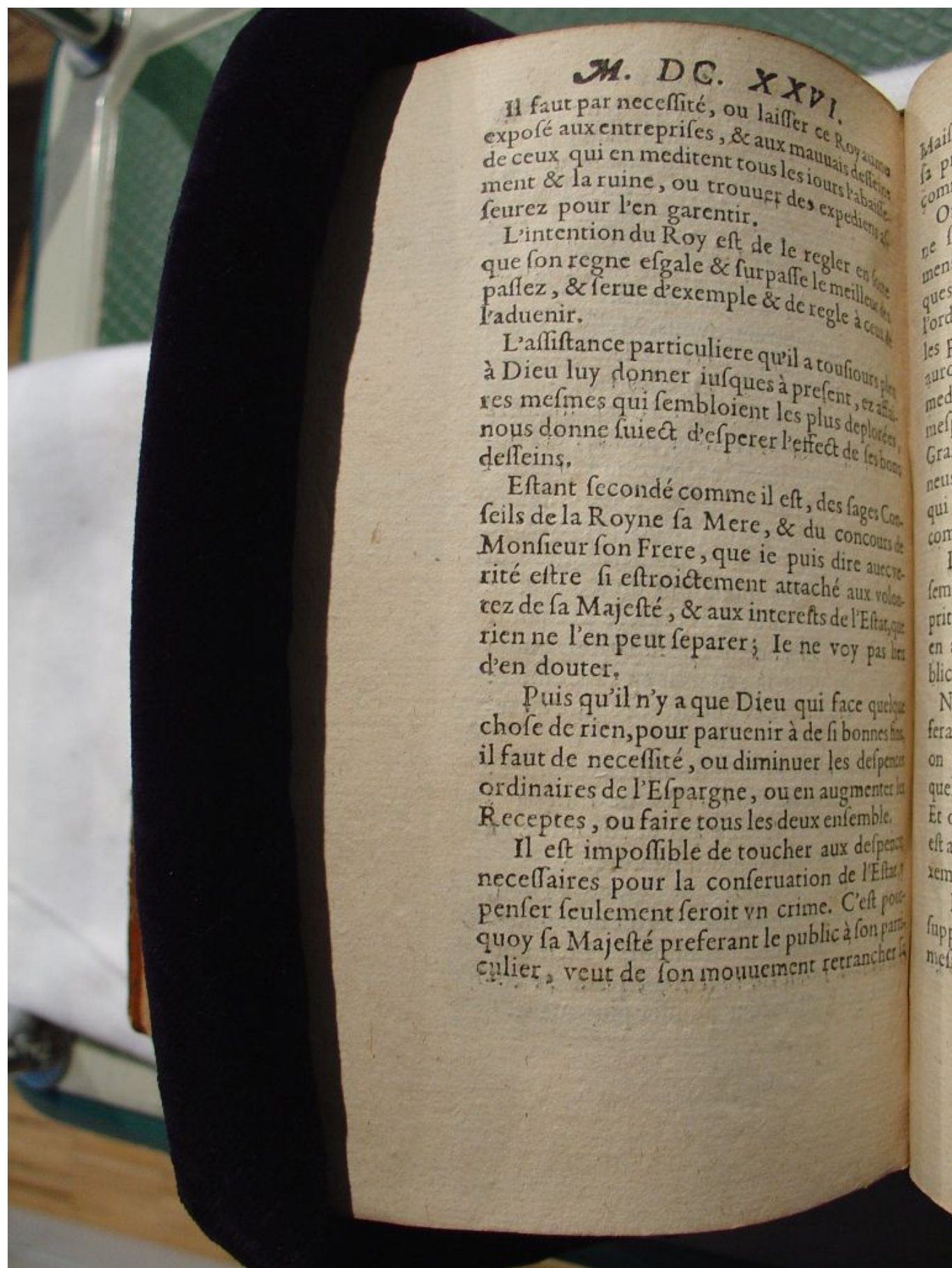
1626_599.jpg



1626_759_17.jpg



1626_759_18.jpg



M. DC. XXVI.

Il faut par nécessité, ou laisser ce Royaume
exposé aux entreprises, & aux mauvais desseins
de ceux qui en meditent tous les iours l'abai-
sment & la ruine, ou trouuer des expedients
seurez pour l'en garentir.

L'intention du Roy est de le regler en son
que son regne esgale & surpasse le meilleur
passez, & serue d'exemple & de regle à ceux
l'aduenir.

L'assistance particuliere quil a tousiours plu
à Dieu luy donner iusques à present, ez affai-
res mesmes qui sembloient les plus deplorées,
nous donne suiet d'esperer l'effect de ses bons
desseins.

Estant secondé comme il est, des sages Con-
seils de la Royne sa Mere, & du concours de
Monsieur son Frere, que ie puis dire avec ve-
rité estre si estroictement attaché aux volon-
tez de sa Majesté, & aux interests de l'Estat, que
rien ne l'en peut separer; Je ne voy pas lieu
d'en douter.

Puis qu'il n'y a que Dieu qui face quelque
chose de rien, pour paruenir à de si bonnes fins,
il faut de nécessité, ou diminuer les despen-
ses ordinaires de l'Espargne, ou en augmenter les
Receptes, ou faire tous les deux ensemble.

Il est impossible de toucher aux despen-
ses necessaires pour la conseruation de l'Estat,
pen-
sées seulement seroit vn crime. C'est pour-
quoy sa Majesté preferant le public à son parti-
culier, veut de son mouuement retrancher la

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan